



Arrêté n° 2026-001
Nommant les membres du Conseil d'Administration du CCAS

Le Maire de la commune de Lentilly

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L123-6, R123-11 et R123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n° D26-45 du 6 mai 2026 portant fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS

Considérant que le Maire est chargé de procéder à la nomination de la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS dans un délai de deux mois suivant le renouvellement du Conseil municipal,
Vu l'affichage effectué en Mairie conformément à l'article R123-11 du CASF,

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, par l'Union Départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées du département, par l'ADAPEI 69 représentant les associations de personnes handicapées du département concernant leurs représentants :

Arrête :

Article 1 : sont nommés membres du Conseil d'Administration du CCAS :

Madame Sylvie CUENNET	Au titre de l'Association « Union des Familles »
Monsieur Daniel COLTAT	Au titre du Secours Catholique
Madame Sandrine DURAND	Au titre de l'Association « ADAPEI du Rhône »
Madame Lydie GUYOT	Au titre de l'Association « Poly'Gones »
Madame HUTIN Marie-France	Au titre de l'Association « Club de l'Amitié »
Madame GAUTHIER Monique	Au titre de l'Association « Club de l'Amitié »

Article 2 : le mandat des membres ainsi nommés est identique à celui des membres élus par le Conseil municipal, il est renouvelable

Article 3. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié dans la commune
- inscrit au registre du recueil des actes administratifs
- transmis à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité
- transmis à Monsieur le receveur municipal

Fait à Lentilly , le 12 mai 2026

Le Maire
Eric POLNY

